



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statut

Question écrite n° 26962

## Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui donner des indications sur le nombre d'actions récursoires engagées en 2006 et 2007 contre des fonctionnaires de son ministère ayant commis des fautes qui leur étaient directement imputables, et qui ont entraîné une condamnation pécuniaire de l'État. Il souhaite également connaître les montants ainsi récupérés au cours des années 2006 et 2007 pour son ministère.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a fait l'objet en 2006 et 2007 d'aucune condamnation pécuniaire du fait d'une faute commise par l'un de ses agents et dont la nature aurait justifié que tout ou partie de cette condamnation soit mise à la charge de celui-ci. De même, il n'a récupéré en 2006 et 2007 aucune somme au titre d'actions engagées antérieurement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26962

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juillet 2008, page 5786

**Réponse publiée le :** 19 août 2008, page 7079